

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La quantité demandée ne peut avoir pour motif la satisfaction qu'on peut tirer de l'usage d'un fonds : un champ ou une usine ne procurent directement aucune satisfaction appréciable à leur possesseur ; leur valeur vient donc de la valeur du produit qui peut en sortir, la quelle est fondée sur l'usage qu'on peut faire de ce produit, sur la satisfaction qu'on en peut tirer. Et quant aux fonds inaliénables, tels que les facultés personnelles, comme ils ne peuvent devenir l'objet d'un échange, leur valeur ne peut de même s'apprécier que par la valeur qu'ils sont susceptibles de produire.

Après nous être fait des idées générales, et pour ainsi dire, superficielles et extérieures des fonds et des revenus, si nous voulons pénétrer plus intimement dans leur nature, nous rencontrerons et nous surmonterons quelques unes des principales difficultés que présente l'économie politique.

Le premier produit d'un fonds productif n'est pas un produit proprement dit : c'est seulement un service productif dont nous achetons un produit. Les produits ne doivent donc être considérés que comme les fruits d'un échange dans lequel nous donnons des services productifs pour obtenir des produits. C'est alors seulement que le revenu primitif paraît sous la forme de produits ; et si nous échangeons encore une fois ces premiers produits contre d'autres, le même revenu se montre sous la forme des nouveaux produits que ce nouvel échange nous a procurés.

Ainsi, pour fixer nos idées par des images sensibles, quand un cultivateur retire de sa terre de son capital et de son travail, cent setiers de blé, son premier revenu se compose des services rendus par ces fonds productifs, et sa production équivalant à un échange dans lequel il donne les services rendus par ces fonds productifs et dans lequel il aurait obtenu les produits qui en sont résultés. S'il transforme ces mêmes produits en argent, c'est toujours le même revenu, mais sous une autre forme.

Cette analyse nous était nécessaire pour parvenir à connaître la véritable valeur des revenus. Qu'est-ce en effet que la valeur suivant les définitions déjà données ? c'est la quantité de toute autre chose, qu'on peut obtenir en échange de la chose dont on veut se débarrasser. Dans cet échange que nous appelons production, quelle est la chose que nous donnons ? Nos services productifs. En quoi consiste leur importance ? Qu'est-ce qui leur donne la valeur ? C'est la quantité des produits que nous recevons en échange, c. à d. la quantité des produits qu'ils nous procurent. D'après les principes qui déterminent la valeur des choses, nos services ont donc d'autant plus de valeur qu'ils nous procurent non des produits plus chers, mais des produits en plus grande quantité. Or, des produits reçus en plus grande quantité, équivalent exactement à des produits qui sont à meilleur marché par rapport aux services dont ils sont les résultats. Pour présenter cet effet dans sa plus grande simplicité, si, possesseur d'un bien de campagne que je cultive avec mes propres capitaux, je recueille annuellement pour ma consommation une récolte double, ne suis-je pas plus riche que si je ne tire de mon bien que la moitié de ce produit ? Et comme l'importance du revenu fait l'importance du fonds, mon fonds ou l'ensemble de mes fonds productifs, c. à d. ma terre, mon capital, et mon travail, n'ont-ils pas pour ainsi dire grandi avec mon revenu, et ne suis-je pas devenu plus riche ?

C'est ainsi que se rattachent les principes relatifs aux revenus des particuliers avec la maxime, que les revenus des nations sont d'autant plus considérables, que les produits y sont à meilleur marché ; proposition qui, au premier abord, semble, mais n'est pas contradictoire avec celle qui fait consister la richesse dans la valeur des choses qu'on possède. Le fond de notre fortune se compose de nos fonds productifs ; le premier revenu qui en sort, ce sont les services productifs. Lorsque peu de services suffisent pour procurer beaucoup de produits, ceux-ci sont à meilleur marché, non seulement par rapport aux services qui les ont créés, mais par rapport aux revenus des autres particuliers. Or, des produits moins chers par rapport à tous les revenus rendent tous les revenus plus considérables ; car on est d'autant plus riche que l'on peut acheter plus de choses.

Quelles que soient les transformations que les échanges font subir à la valeur des services productifs qui composent primitivement tout revenu, ce revenu est toujours existant jusqu'à ce qu'il soit détruit par la consommation. Si mon revenu est le service productif d'une terre, il existe encore après qu'il est par la production, changé en sacs de blé ; il existe encore quand ces sacs de blé sont changés en écus, quinqu'il acheteur du mon blé l'a consommé. Mais lorsque j'ai acheté une chose avec ces écus, et que j'ai consommé ou fait consommer cette chose, dès ce moment la valeur qui composait mon revenu a cessé d'exister ; mon revenu est consommé, détruit, bien que les écus dans lesquels il a été passagèrement transformé subsistent encore. Il ne faut pas croire qu'il soit perdu pour moi seul, et qu'il continue à exister pour ceux entre les mains de qui ont passé les écus. Il est perdu pour tout le monde. Le possesseur des mêmes écus n'a pu les obtenir qu'au prix d'un autre revenu, ou d'un fond dont il a disposé.

Lorsqu'on ajoute à un capital des valeurs qui proviennent d'un revenu, elles cessent d'exister comme revenu, et ne peuvent plus servir à la satisfaction de leur possesseur elles existent comme capital ; elles sont consommées à la manière des capitaux, consommation reproductive, consommation qui n'est qu'une espèce d'avance dont on est remboursé par la valeur des produits.

Montréal, 16 février, 1847.

NOUVELLES D'EUROPE.

Nous recevons tout à la fois trois discours royaux, trois discours constitutionnels. Fort heureusement, ils sont courts ; les monarches, prudents, sont sobres de paroles ; nous aurions eu fort à faire, si le roi Louis-Philippe et les reines Isabelle et Victoria s'étaient étendus, sur la politique de leur pays, avec la complaisance qu'à récemment déployée M. Polk dans son message. Le discours de la reine Isabelle est le premier en date ; il a été prononcé le 31 décembre. En présence de la situation actuelle de l'Espagne, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, il est d'une insignifiance à peu près complète. Aucune des grandes questions qui doivent à juste titre occuper l'opinion publique ne s'y trouve sérieusement traitée.

Isabelle annonce son mariage et celui de sa sœur, mais elle s'efforce d'ôter à ces deux événements importants toute leur couleur politique pour en faire de simples affaires de famille, sans rapport avec le passé, sans liens avec l'avenir. Jusqu'à ce jour, des cinq grandes puissances d'Europe, la France et l'Angleterre seules ont reconnu la royauté de la reine Isabelle. L'Autriche, la Russie, la Prusse ont refusé leur adhésion. On aurait pu croire que le mariage de la reine, et peut-être un peu l'attente de Cracovie, ont eu quelque influence sur les relations internationales du pays ; le discours n'en dit rien : " Il n'y a eu aucun changement digne de remarque. "

On parle beaucoup de manifestations carlistes ; le comte de Montemolin, aux yeux de certains hommes politiques, a de nombreux partisans ; mais la couronne n'y fait pas la moindre allusion ; elle se contente de se reporter au passé : " La tranquillité intérieure se réfermit de plus en plus, en dépit des tentatives qui ont été faites pour la troubler. "

Les grandes questions sont donc passées sous silence ; en revanche, Isabelle a promis des réformes dans l'administration intérieure ; nous en souhitions ardemment la réalisation. Les premiers travaux des Cortès nous font espérer une sorte de conciliation des partis ; les progressistes ont fait preuve d'une louable modération ; d'un autre côté, le ministère, en ordonnant l'arrestation de M. Olozaga, avait commis, tout au moins, une faute qu'il se proposait, dit-on, de réparer. Il nous est donc permis d'entrevoir des jours meilleurs pour ce malheureux pays, depuis trop longtemps épuisé par les dissensions intestines. Vient ensuite le discours du roi Louis-Philippe, prononcé le 11 janvier, lors de l'ouverture des Chambres. Il s'écarte un peu, nous devons l'avouer, de sa monotonie habituelle ; il y est un peu trop question, peut-être, de la famille royale, et pas assez de la France ; nous aimons à reconnaître, néanmoins, qu'il aborde plus franchement que de coutume les grandes questions du moment. Le paragraphe relatif aux mariages espagnols, entre autres, a dû froisser les susceptibilités irritables de lord Palmerston, qui ne juge pas indispensables à la prospérité et à la sécurité de l'Espagne ses relations intimes avec la France.

L'allusion faite aux événements de Cracovie n'est que l'exposé, que la constatation d'un fait ; elle n'est pas complète ; on voit, d'ailleurs, que les conseils de la couronne se sont attachés à racher, autant que possible, le fond sous la forme. Le roi alteré a paru trop faible, même aux plus timides. " J'ai protesté contre cette infraction aux traités, " a dit Louis-Philippe. Ce n'est pas la précisément ce que demandait la Chambre et le pays ; la protestation a eu lieu, personne n'en doute ; les cours de Vienne, de Berlin et de St. Pétersbourg, moins que tout autre ; mais qu'en adviendra-t-il ? Un ou deux mots, placés comme complément, auraient pu frapper bien fort en cet endroit ; les brouillons politiques auraient battu des mains si la couronne eût ajouté : " Le contrat est rompu. " D'autres s'attendaient à quelque formule modeste dans le genre de celles-ci : " Les traités doivent être respectés. " — " J'en ai pris note, " etc. Nous n'avons pas la prétention de vouloir refaire le discours du roi, mais, à coup sûr, il y avait quelque chose à dire à la suite de la protestation, si peu que ce fut, d'ailleurs.

L'entente cordiale n'a plus la place d'honneur ; elle est reléguée dans un cadre bien étroit et fait tout exprès pour elle ; autrefois, elle figurait en première ligne et devait assurer la paix du monde ; à peine est-elle bonne, dans les jours néfastes où nous nous trouvons, à régler les affaires de la Plata.

Les journaux de Londres en ont fait la juste observation, et lord Palmerston, prompt à la réplique, a donné, suivant l'expression vulgaire, au roi Louis-Philippe, la monnaie de sa pièce. C'est aussi dans un passage de trois lignes, et à propos de l'affaire de la Plata qu'il est fait allusion à la moribonde entente dans le discours de la reine d'Angleterre.

Ce dernier discours est incontestablement modeste, quant à la question extérieure, sur celui de la couronne de France. Louis-Philippe, parlant de ses relations avec les autres puissances, a dit : " Mes relations, avec toutes les puissances étrangères, me donnent l'assurance que la paix du monde est assurée. " Il perce, dans ces paroles, quelque peu d'orgueil et de vanité ; à l'enquêter, le roi des Français est l'arbitre de la paix ou de la guerre du monde entier ; nous trouvons la formule employée par Victoria, plus simple et plus juste : " En général, mes relations, avec les puissances étrangères, m'inspirent une pleine confiance dans le maintien de la paix. " La reine d'Angleterre n'a parlé que pour elle ; elle a fait tout à la fois preuve de modestie et de bon goût.

En réponse au paragraphe presque agressif du discours du roi Louis-Philippe sur les mariages espagnols, la reine Victoria constata qu'il y a eu de sa part une correspondance à été échangée entre les deux cabinets ; elle a bien gardé, d'ail-

leurs, d'annoncer que les difficultés sont terminées et que la correspondance a cessé.

" Ce qu'à propos de la confiscation de Cracovie, Louis-Philippe a appelé une infraction aux traités, Victoria le nomme une violation tellement formelle du traité de Vienne, où les cours de Vienne, de St. Pétersbourg et de Berlin étaient parties, qu'elle a ordonné qu'une protestation, etc. "

Les deux discours ont encore, en ce qui concerne la question intérieure, cette triste similitude, que tous deux constatent des malheurs et des désastres dont ils recommandent l'adoucissement et la réparation.

Les cabinets anglais et français, quoique ne manquant plus de concert, se trouvent poussés dans la même voie par la force des choses ; nous venons de voir combien les deux discours ont de points de rapprochement. Nous les trouvons ensuite occupés des mêmes soins aussitôt l'ouverture des chambres. Ils dirigent leur attention vers l'importation des grains étrangers. Nous nurons, plus tard, à nous occuper des projets formés par chacun d'eux.

La Banque de France et celle d'Angleterre élèvent, en même temps, le taux de leur escompte. Les deux pays craignent une crise financière. Que de coups d'union ! et pourtant, il faut bien le dire, l'union n'existe pas.

(Franco-Américain.)

OUVERTURE DU PARLEMENT ANGLAIS.

ANGLETERRE.— Le 19 janvier, la reine d'Angleterre a ouvert, en personne, le Parlement anglais, et a prononcé le discours suivant :

Mylords et Messieurs, C'est avec la plus vive sollicitude qu'au moment où vous vous assemblez de nouveau, j'appelle votre attention sur la disette de vivres qui existe en Irlande et dans quelques parties de l'Écosse.

En Irlande surtout, la perte des aliments ordinaires du peuple a été la cause de graves souffrances, de maladies, et d'un grand accroissement de mortalité parmi les classes pauvres. Les désordres sont devenus plus fréquents et surtout les attaques contre la propriété, et le transit des provisions a cessé d'être sûr dans quelques parties du pays.

Dans le but d'adoucir ces maux, un grand nombre d'hommes ont été employés et ont reçu un salaire, conformément à un acte passé dans la dernière session du Parlement. Quelques modifications à cet acte qui ont été autorisées par le lord lieutenant d'Irlande, dans le but de produire un emploi plus utile, seront, je l'espère, approuvées par vous. Des mesures ont été prises pour diminuer l'urgence du besoin dans les districts qui sont les plus éloignés des sources d'approvisionnement. Les désordres ont été réprimés autant que cela a été possible par les troupes et la police.

C'est une satisfaction pour moi de remarquer que dans plusieurs des districts où la détresse est la plus grande, la patience et la résignation du peuple ont été exemplaires.

L'insuffisance de la récolte en France, en Allemagne et dans d'autres parties de l'Europe a ajouté à la difficulté d'obtenir des approvisionnements suffisants.

Il sera de votre devoir de rechercher quelles nouvelles mesures sont nécessaires pour soulager la détresse qui existe. Je recommande à votre sérieuse attention, de considérer si l'augmentation, pour une période limitée, des facilités d'importation du blé des pays étrangers, et l'admission plus libre du sucre dans les brasseries et les distilleries, pourraient accroître d'une manière efficace les approvisionnements d'aliments.

J'ai de même à appeler votre sérieuse attention sur la condition permanente de l'Irlande. Vous trouverez, dans l'absence de toute fermentation politique, une occasion favorable d'examiner sans passion, le malaise social qui afflige cette partie du Royaume-Uni. Diverses mesures vous seront soumises, lesquelles adoptées par le parlement, tendraient à augmenter le bien-être de la grande masse du peuple, à répandre l'agriculture et à diminuer cette concurrence pour l'occupation des terres qui est devenue une source trop féconde de crime et de misère.

Le mariage de l'infante Louise-Fernanda d'Espagne a donné lieu à une correspondance entre mon gouvernement et ceux de France et d'Espagne.

L'anéantissement de l'Etat libre de Cracovie n'a paru une violation tellement formelle du traité de Vienne, que j'ai ordonné qu'une protestation contre cet acte fut adressée aux cours de Vienne, St-Petersbourg et de Berlin, qui étaient parties dans ce traité : copie de ces divers documents sera mise sous vos yeux.

J'ai l'espoir que la confiance que les hostilités sur la rivière de la Plata, qui ont si long-temps interrompu le commerce, seront bientôt terminées, et mes efforts, conjointement avec ceux du roi des Français seront constamment dirigés vers ce but.

En général, mes relations avec les puissances étrangères, m'inspirent une pleine confiance dans le maintien de la paix.

Messieurs, J'ai ordonné de préparer le budget, dans le but de pouvoir efficacement aux services publics, en observant autant que possible l'économie.

Mylords et Messieurs,

J'ai ordonné que l'on fit tous les préparatifs nécessaires pour une mise en vigueur de l'acte de la dernière session du parlement, relatif à l'établissement, des cours locaux pour le recouvrement des petites lettres. J'ai l'espoir que cette mesure facilitera le renforcement des droits civils dans toutes les parties du pays auxquelles l'acte se rapporte.

Je recommande à votre attention, les mesures qui vous seront soumises pour améliorer la salubrité des villes, chose dont vous ne pouvez manquer d'apprécier l'importance.

Profondément sensible aux bénédictions qui, après un temps de calamités, ont été si souvent répandues sur ce pays par la Providence qui préside à tout, je confie ces importants sujets à vos soins, dans la conviction que vos discussions seront dirigées par un esprit d'impartialité, et j'ai l'espoir que les souffrances présentes de mon peuple peuvent être soulagées et sa condition future améliorée par la sagesse de vos délibérations.

Ouverture des Chambres Françaises.

11 JANVIER.

DISCOURS DU ROI.

" Messieurs les Pairs, Messieurs les Députés.

" En vous appelant à reprendre les travaux de cette session, mon premier vœu est que vous prêtiez à mon gouvernement tout votre concours pour soulager les souffrances qui pèsent, cette année, sur une partie de notre population. Je me suis empressé d'ordonner les mesures propres à atteindre ce but. J'espère que par le ferme maintien de l'ordre, par la liberté et la sécurité des transactions commerciales, par un emploi large et bien entendu de la fortune publique venant en aide, avec sa puissance, au zèle de la charité individuelle, nous adoucirons ces épreuves que la Providence n'épargne pas toujours aux états les plus prospères. (Léger mouvement.)

" Mes relations avec toutes les puissances étrangères me donnent la ferme confiance que la paix du monde est assurée.

" Le mariage de mon bien-aimé fils le duc de Montpensier avec ma bien-aimée nièce l'infante d'Espagne, Louise-Fernande, a complété les satisfactions et les consolations que la Providence m'a accordées dans ma famille. Ceto union sera un nouveau gage de ces bonnes et intimes relations qui subsistent depuis si longtemps entre la France et l'Espagne, et dont le maintien est aussi désirable pour la prospérité que pour la sécurité réciproque des deux États. (Quelques voix : Très bien !)

" J'ai lieu d'espérer que les affaires de la Plata ne tarderont pas être réglées conformément aux vœux adoptés par mon gouvernement, de concert avec celui de la reine de la Grande-Bretagne, pour rétablir, dans ces contrées, la sécurité de nos relations commerciales.

" J'ai conclu avec l'empereur de Russie un traité de navigation qui nous garantit, par une juste réciprocité dans nos relations maritimes avec cet empire, des avantages qu'il nous importait de conserver.

" Un événement inattendu a altéré l'état de choses fondé en Europe par le dernier traité de Vienne. (Chut ! écoutez !) La république de Cracovie, état indépendant et neutre, a été incorporée à l'empire d'Autriche. J'ai protesté contre cette infraction au traité. (Mouvement divers.)

" A l'intérieur, le progrès constant du revenu public, malgré les causes qui auraient pu le suspendre, atteste que l'activité et les ressources du pays continuent de s'accroître. Les lois de finances, et diverses lois relatives à des améliorations importantes dans la législation et l'administration du royaume, seront soumises à vos délibérations.

" Les grands travaux que nous avons entrepris seront conduits à leur terme avec la persévérance que commandent les intérêts du pays, et la réserve qui convient au maintien du crédit public.

" Vous aurez aussi à vous occuper des mesures propres à secourir, dans nos possessions d'Afrique, le progrès de la colonisation et de la prospérité intérieure. La tranquillité si heureusement rétablie dans l'Algérie, par la valeur et le dévouement de notre armée, permet d'examiner mûrement cette importante question, sur laquelle un projet de loi spécial vous sera présenté. (Sensation.)

" Messieurs, un sentiment commun nous anime. Vous êtes tous, comme moi et les miens, dévoués au bonheur et à la grandeur de notre patrie. Une expérience déjà longue nous a éclairés sur la politique que convient à ses intérêts moraux et matériels, et qui doit assurer, dans le présent, sa prospérité, dans l'avenir, le développement pacifique et régulier de ses destinées. J'attends avec confiance, de votre patriotisme et de votre sagesse, le concours nécessaire à l'accomplissement de ce grand œuvre. Aidons-nous mutuellement à en porter le fardeau. La France recueillera le fruit de nos efforts."



LA REVUE CANADIENNE.

MONTRÉAL, 19 FÉVRIER, 1847.

Le gouvernement responsable. — La position du gouverneur.

Nous touchons à une phase importante du nouveau régime colonial. Nous agissons aujourd'hui une question dont la solution aura pour résultat, soit de placer le nouvel ordre de choses sur une base solide et durable, sur des principes larges et bienfaisants, ou bien de nous faire rétrograder vers le passé de nous rejeter dans l'ordre des vieilles maximes de l'arbitraire, et des notions surannées de l'ancien régime. — Aurons-nous le Gouvernement Responsable ? — Est-ce l'intention du Gouvernement Anglais de nous donner les institutions de l'Angleterre, et de permettre à ces institutions de fonctionner pratiquement suivant les usages Anglais ? Voilà la question importante à l'ordre du jour ; voilà la question de vie ou de mort pour ces magnifiques Provinces. Il est temps qu'elle soit réglée définitivement. Il est temps que le peuple Canadien sache à quoi s'en tenir sur la forme et la politique à venir du gouvernement. Tant qu'il y aura incertitude soit sur les principes, soit sur la pratique du gouvernement du pays, son avancement, sa prospérité sont arrêtés ; la condition

du peuple s'empire et le succès d'aucun plan d'ajustement politique devient de plus en plus difficile et problématique.

La discussion récemment engagée sur la position du gouverneur a démontré à tout le monde l'absurdité des prétentions du parti tory à ce sujet. Faire du Gouverneur le premier ministre Canadien, sans responsabilité, c'est détruire de fond en comble le système qu'on veut établir. L'expérience l'a prouvé. Fen Lord Metcalfe se prétendait l'ami de la Responsabilité, il en proclamait les principes, quand il savait qu'il en était l'ennemi en pratique, alors qu'il en violait l'esprit et le sens ; au lieu de laisser gouverner ses ministres, il travaillait à les détruire, correspondait avec leurs adversaires, prenait les avis de ces derniers sur des matières d'intérêt public, recevait d'eux des applications pour des places, et voulait en donner sans l'avis de son Conseil. Ce que Lord Metcalfe faisait hier, un autre le ferait demain. Que deviendrait alors la Responsabilité ?

Nos adversaires invoquent eux-mêmes l'autorité de lord Durham. Ils le reconnaissent comme le père du gouvernement responsable en Canada. Il est de fait que c'est son fameux rapport qui nous a valu l'union des deux provinces ; et le principe de la responsabilité. Eh bien ! puisque l'autorité de lord Durham ne peut être révoquée en doute, nous allons citer quelques passages de ce rapport, qui touchent plus particulièrement la question devant nous. Il sera facile de reconnaître que l'opinion de ce grand homme d'état partagée aujourd'hui par les Russell, Peel, Bentinck et Grey est que les institutions gouvernementales dans les colonies doivent ressembler à celles en pratique et fonctionnant dans la Grande-Bretagne. Il y a parfaite analogie. Qu'a-t-on fait jusqu'à aujourd'hui, en Canada ? lord Durham nous le dit : " Lorsque nous examinons le système de gouvernement établi, il paraît presque que l'objet de ceux qui l'ont établi avait été de combiner des institutions en apparence populaires avec l'entière absence de tout contrôle efficace de la part du peuple sur les gouvernants. " Le Canada, avec la conscience de ses droits, lutte énergiquement pour obtenir ce contrôle efficace ; la responsabilité pleine et entière qu'il réclame aujourd'hui peut seule lui donner ce contrôle ; et il est parfaitement justifiable de la demander. Voyons encore ce que dit lord Durham : " Il est difficile de concevoir qu'elle aurait été la théorie gouvernementale de ceux qui s'imaginent que dans aucune colonie d'Angleterre, un corps portant le nom et le caractère d'une assemblée représentative pouvait être privé d'aucun des pouvoirs qui dans l'opinion des anglais, sont inhérents à une législature populaire. " Le premier de ces pouvoirs n'est-il pas de demander aux gouvernants la responsabilité de tous leurs actes d'administration ? Comment demander cette responsabilité au gouverneur que l'on voudrait faire premier ministre sans responsabilité au peuple du pays ? La chose est impossible ; c'est pourtant cela que veulent nos adversaires, qui s'imaginent qu'un gouvernement représentatif et irresponsable peut se combiner avec succès. Écoutez encore là-dessus le rapport de lord Durham :

" L'idée paraît en effet exister que le caractère des institutions représentatives doit être ainsi modifié dans les colonies ; que c'est un incident de la dépendance coloniale, que les officiers du gouvernement soient nommés par la couronne (on sait que c'est cette question de nomination à des emplois publics qui a fait naître l'antagonisme de lord Metcalfe pour ses ministres) sans égard pour les désirs de la société dont les intérêts sont confiés à leur garde. On n'a jamais bien clairement expliqué quels sont les intérêts impériaux qui requièrent cette complète nullification du gouvernement représentatif. Mais s'il existe une telle nécessité, il est parfaitement clair qu'un gouvernement représentatif dans une colonie doit être un moquerie et une source de confusion ; car ceux qui appliquent ce système n'ont pas encore pu trouver ni montrer dans l'opération pratique du gouvernement colonial aucun moyen pour rendre acceptable au corps représentatif, une abrogation aussi complète d'influence politique. "

" Ce n'est pas en affaiblissant, mais en renforçant l'influence du peuple sur son gouvernement, en renforçant ce dernier dans des bornes beaucoup plus étroites que celles qu'on lui a jusqu'à présent laissées, et non en étendant l'intervention des autorités impériales aux détails des affaires coloniales, que je crois qu'on peut rétablir l'harmonie, là où la discorde a si longtemps régné, et introduire une régularité et une vigueur jusqu'à présent inconnues dans l'administration de ces provinces. Il n'est pas besoin de changement dans les principes du gouvernement, ni d'inventer une nouvelle théorie constitutionnelle, pour trouver le remède qui, à mon avis, guérira tous les maux politiques existants. Il suffit de suivre constamment les principes de la constitution Britannique, et d'introduire dans le gouvernement de ces grandes colonies les sages dispositions, qui seules peuvent faire opérer avec harmonie et efficacité le système représentatif dans aucun pays. Nous n'en sommes pas maintenant à considérer la politique d'établir le gouvernement représentatif dans les colonies de l'Amérique Septentrionale. Cela a été fait d'ave-

maître irrevocable; et il ne faut pas penser à l'expérience de priver le peuple de son pouvoir constitutionnel...

Je sais qu'on a prétendu que les principes qui produisent l'harmonie et le bon gouvernement dans la mère-patrie ne sont nullement applicables à une dépendance coloniale...

En terminant nous devons exprimer la sympathie publique qui s'attache à la personne de sa veuve, de cette femme dévouée qui fut la consolation et la joie de ses derniers jours...

M. L'ÉDITEUR. — A une assemblée des membres du barreau de Montréal tenue au Palais de Justice, aujourd'hui à onze heures A. M., à l'occasion de la mort de l'honorable JOSEPH-REMI VALLIÈRES DE ST-RÉAL...

— La malade d'Halifax nous a apporté des nouvelles importantes de cette province. Des documents officiels publiés dans les journaux de cette ville, nous apprennent que la proposition d'entrer dans le cabinet a été faite à des membres libéraux par sir John Harvey...

DÉCÈS DU JUGE EN CHEF DE CE DISTRICT. Le Juge en Chef VALLIÈRES DE ST-RÉAL n'est plus! La patrie vient de perdre un de ses plus nobles enfants...

AVIS AUX VOYAGEURS. — Un homme voyageant seul, n'a été dévalisé ces jours passés, sur la glace près de Vaudeville. M. Ladow était à pied; il fut abordé par 3 hommes qui lui volèrent son portefeuille contenant mille piastres...

Il doit paraître sous peu en cette ville, un ouvrage par M. Bibaud, étudiant en droit, ayant pour titre: Biographie Américaine ou Histoire des Naturalistes de l'Amérique Septentrionale...

ÉLECTIONS MUNICIPALES. Citoyens de Montréal, n'oubliez pas qu'aux prochaines élections, les candidats suivants doivent être élus: Quartiers Est: MM. André Ouimet, Centre: Wm. Smith, Ouest: Wm. Lunn, Ste. Anne: John Tully, St. Antoine: J. Bourry, St. Laurent: A. La Rocque, St. Louis: J. Ward, St. Jacques: J. U. Beaudry, Ste. Marie: P. Lynch.

Fête du Mechanic's Institute. La fête anniversaire de cette institution a été célébrée mardi soir, telle qu'annoncée, dans les vastes salons du marché Bonsecours. Plus de deux mille personnes des deux sexes de toute nation, de tout âge, de tout rang, de toute croyance politique, se trouvèrent réunies en cette occasion...

UNE FEMME COLOSSE. — On lit dans le Manchester Courier: "Il y a une semaine environ, une jeune dame a été forcée de prendre au chemin de fer une voiture pour elle seule, vu sa taille et son embonpoint. Cette dame est âgée de vingt-neuf ans et s'appelle Elisabeth Armitage. Elle est maintenant à Manchester, où elle est arrivée par le chemin de fer de Liverpool. On a dû, à cause de l'impossibilité de la faire entrer dans une des voitures ordinairement réservées aux voyageurs, la transporter dans une box pour les chevaux, préparée tout exprès pour elle. Elle pèse plus de quatre cents livres, et elle a cinq pieds quatre pouces de haut; son buste a soixante-six pouces de circonférence, sa taille quarante-trois pouces, et sa cheville dix pouces.

UNE LETTRE DE LONDRES DU 19 JANVIER, adressée au Commercial Advertiser, annonce positivement que trois corsaires Mexicains, dont les noms suivent, sont partis du port de Londres le 9 janvier. Reina de Castilla, capitaine Mody, 214 ton, 30 hommes. Sebastian del Cano do Smith 153 do 30 do. Mingallanes do Lash, 153 do 20 do.

LES BÂTIMENTS sont des navires anglais rebaptisés et mexicains conformément aux lois maritimes. Ils ont été munis de lettres de marque et ont été expédiés à la douane pour Manille, mais leur destination serait les côtes d'Amérique. La précision de ces renseignements ne permet guère de douter de leur exactitude, et cette conviction a naturellement jeté quelque malaise dans les esprits.

PETITES NOUVELLES MEXICAINES. — La ville de Vera-Cruz s'attend chaque jour à se voir attaquer; néanmoins on ne paraît pas y faire de préparatifs de défense. Le fort St-Jean d'Ulloa n'a qu'une garnison de mille hommes; la ville est gardée par 1,800 hommes de troupes régulières et par 1,000 hommes de la garde nationale. Les approvisionnements du fort sont peu considérables, et c'est de la ville qu'on envoie chaque jour les vivres nécessaires à la garnison. Elle est d'ailleurs fort mal payée; et le gouverneur de la Puebla, afin que l'on puisse régler l'arrière de la solde, a promis de remettre une somme de \$100,000 qui sera payée par dividendes mensuels de \$25,000.

Le gouvernement mexicain a promu le général La Vega du grade de colonel qu'il avait révoqué de celui de Brigadier-Général, en récompense de sa belle conduite dans l'affaire de Resaca de la Palma. Le congrès lui a voté, en outre, une médaille d'or qui porte d'un côté: "Représentation nationale de 1846" et de l'autre: "Au général La Vega pour sa conduite à Resaca de Guerrero."

Une lettre de San Luis dit que, dans la matinée du 23 décembre, des dépêches du général Taylor au gouvernement de Washington, ont été remises à Santa Anna. Ces dépêches avaient été confiées à un Français, qui est tombé dans une embuscade mexicaine, et qui s'est fait tuer plutôt que de livrer ce dépôt.

CORRESPONDANCES. F. X. J., Québec—Votre lettre est parvenue. O. G., Laprairie—Reçu remis. C. H. T., jun., Rivière Ouelle, do. P. G., do. do. J. B. B., Cacouna, (en bas), do. P. L., L'Assomption, do. A. P., St. Pie, do. R. L. Lanoraie—Nos conditions sont connues. Les instituteurs qui ne paieront pas une année d'avance d'ici au 1er mars prochain paieront le même prix que les autres abonnés.

POLICE CORRECTIONNELLE. Nous assistions l'autre jour, à la police correctionnelle, à une petite scène conjugale qui, sous la plume d'un Molière, ne déparerait pas trop, ce nous semble, une comédie comme le Médecin malgré lui. Laissons donc aux personnes leurs noms, puisque nous les trouvons appropriés à mari et femme. C'est Martine et Sganarelle qui sont en scène. Martine, à tort ou à raison, s'est lassée d'être battue, et la voilà qui vient demander justice aux juges.

Lord Elgin, qui s'était fait précéder d'un officier de son état major, fit son entrée dans l'appartement vers 11 heures. Son Excellence n'était plus attendue en raison de l'heure avancée et du mauvais temps; la neige tombait alors en abondance. A son entrée les rangs s'ouvrirent spontanément et la musique joua l'air national. Après son arrivée à la plate-forme, Lord Elgin manifesta le désir de visiter l'appartement où se trouvaient tous les modèles. Son Excellence exprima plusieurs fois, son étonnement de voir réunis autant d'objets d'art et de curiosité. A son retour à l'estrade lord Elgin s'adressa à l'assemblée et fit un excellent discours analogue à la circonstance, qui fut souvent interrompu par des applaudissements bien mérités. En concluant son Excellence proposait trois cheers au Mechanic's Institute qui furent répétés par la multitude sur un diapason à ébranler les murs de l'édifice ainsi que les trois cheers en l'honneur de sa majesté. Lord Elgin proposa ensuite trois cheers aux dames qui furent aussi bien accueillis. Son Excellence se retira ensuite au milieu des acclamations générales. Les dames commencent après, et se prolongèrent jusqu'à 4 heures du matin. (Minerve.)

MARIAGES. En cette ville, par messire Fay curé, M. François Laprairie à Dalles Sophie, fiancée tous deux de La Chine. En cette ville, le 9, M. J. B. Berry, de St. Cyrille à dame veuve Olivier, de Lacolle. En cette ville, le 16 du courant, par le rev. Dr. Bethune à Christ Church, G. H. Monk, de Georgeville, seconde fille de J. B. Monk, de March, Haut-Canada. A Laprairie, par le rev. M. Davidson, M. James Struthier, de St. Remi, à Agnes, fille de John Stewart, de St. Remi.

EN VENTE à la Librairie Canadienne D'E. R. FABRE & Cie. MANUEL DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE par le Rev. Père O. Chéniquet prix 1-34 124 shilling le douzaine. ESQUISSE de la vie et des travaux apostoliques de MONSIEUR F. X. DELAVAL MONTMORENCY, premier Evêque de Québec 1 vol. in-8. avec portrait prix 2-34. Rue St. Vincent No. 3. 19 Fév. 1847.

ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE. L'ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE a eu son corps aux funérailles de l'un de ses membres, l'honorable Juge en Chef VALLIÈRES DE ST-RÉAL. Tous les membres de l'Association sont priés de se trouver SAMEDI PROCHAIN, à HUIT heures du matin, dans la Rue St. Denis près de l'Hôtel Donegan, d'où partira le convoi. Les Cantoriques ou donneront avis aux Députés de leur section respective, et ceux-ci aux membres de leur division.

INSTITUT CANADIEN. Les Membres de l'INSTITUT CANADIEN sont priés de se réunir SAMEDI matin à HUIT heures, près de l'Hôtel Donegan, pour assister en corps aux funérailles de feu l'honorable Juge en Chef VALLIÈRES DE ST-RÉAL, l'un des Membres Honoraires de cette Institution.

BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs: W. Workman, Président. Francis Hincks, A. Lalocque, V. Président. H. Mulholland, L. H. Holton, John Tully, Joseph DeWitt, Damase Masson, P. Heaubien, Joseph Grenier, L. T. Drummond, Nelson Davis, H. Judah.

LA MAISON et la VOUTE à trois étages en Plâtre et Bois, faisant l'angle des rues St. Paul et St. Joseph. Elles sont maintenant occupées par MM. Eager et Lafontaine. Possession au 1er Mai prochain. Un Bail des lieux susdits sera donné pour plusieurs années.

LA CHIMIE AGRICOLE. Mise à la portée de tout le Monde. OUVRAGE très simplifié; à l'usage des AGRICULTEURS CANADIENS et particulièrement des ECOLES ELEMENTAIRES, par M. AUBIN, prix 1s. 3d. ou 12s. le douzaine. A vendre chez E. R. FABRE & Cie. 10 Février, 1847.

OIGNONS A FLEURS. On vient de recevoir au JARDIN BOTANIQUE par feu Michel Philbin, âgé de 68 ans. En cette ville, le 14 du courant, après trois semaines de maladie, Félix Chénier, notaire âgé de 33 ans. En cette ville, hier matin, le 18 du courant, à l'âge de 25 ans et 4 mois, après une maladie de 2 mois soufferte avec une régénération vraiment chrétienne. Dame Amable Lamontagne, épouse de M. Adolphe Lamontagne, maître tailleur de pierre de cette ville.

LA CHIMIE AGRICOLE. Mise à la portée de tout le Monde. OUVRAGE très simplifié; à l'usage des AGRICULTEURS CANADIENS et particulièrement des ECOLES ELEMENTAIRES, par M. AUBIN, prix 1s. 3d. ou 12s. le douzaine. A vendre chez E. R. FABRE & Cie. 10 Février, 1847.

LE Comité des Souscripteurs pour la publication et la distribution gratuite, sous forme de pamphlet, de la **LECTURE DE M. PARENT sur l'Étude de l'Économie Politique**, annonce une première distribution comme suit :

Aux 8 collèges du Bas-Canada, 12 exemplaires chacun 96

District de Québec : Aux commissaires d'écoles. 100

" " Aux curés 50

" Trois-Rivières : Aux commissaires d'écoles. 50

" " Aux curés 50

" de Montréal : Aux commissaires d'écoles. 200

" " Aux curés 12

" " A l'auteur 70

" " Aux souscripteurs 70

..... 878

Chaque secrétaire d'école et chaque curé du District de Montréal trouvera un exemplaire déposé pour lui chez MM. FABRE & Cie, à Montréal.

Dès que des Agences seront établies à Québec et Trois-Rivières, nous les adresserons les exemplaires destinés à leurs districts. Toi à les fonds suscrits ayant été employés à l'impression de l'ouvrage, le comité se voit dans la nécessité de rechercher les moyens d'une distribution gratuite. L'on se flâte que des agents volontaires s'offriront pour cette cause philanthropique.

Messieurs les Souscripteurs qui n'ont pas encore reçu leurs exemplaires, sont respectueusement priés de passer chez M. D. E. PAPINEAU, Notaire, rue Notre-Dame où ces exemplaires ont été déposés pour eux.

Montréal, 26 janvier 1847.

GRAND MARCHÉ ! GRAND MARCHÉ !!

FONDS DE MAGASIN EN BANQUEROUTE

De £3000 à £4000 !!!

4e Porte à droite, en entrant sur la rue Notre-Dame, par la Place d'Armes.

LES Soussignés ayant arboré le fonds du magasin de M. HARKIN & BADEAU, à tant dans le 2, prennent de la occasion d'informer respectueusement leurs nombreux pratiques et le public en général, qu'il commencent à le vendre au magasin de Messrs. Harkin & Badeau VENDRE le 1 du courant, et les jours suivants. Ce fonds de magasin se compose d'un assortiment général de marchandises de goût et d'estape de la meilleure qualité et dans le meilleur ordre, comme suit, savoir : Draps Caennais, flanelles, mérinos Français & Anglais, Orléans, Cachemire, Indienne, Satins, Sainctes, Grandsespinges, Couvertes, Flaids, Boas, Manchons, Bourgeois, linges de Table, &c., &c. Comme ce fonds de magasin est composé de marchandises les mieux choisies et de la meilleure qualité et qu'il est pour être vendu bien au dessous de sa valeur et sans réserve, il est important pour les familles et les marchands de venir le visiter.

BEAUDRY & FRERE,

2 fév.

AVIS.

UNE Assemblée Publique des Membres de la Société d'Agriculture du Comté de Beauharnais, aura lieu à l'Hotel de M. EACHERN, Durham, Ormstown, Jeudi, le 25 Février prochain, à MIDI, pour l'élection des officiers du Comité de Régie de la dite Société, pour les deux années suivantes, en conformité de l'acte du Parlement Provincial.

L. G. BROWN,

Président.

Beauharnais, 1 Février, 1847.

Faillite de Harkin & Badeau.

TOUTES personnes endettées à la Faillite de Harkin & Badeau, sont requises de payer immédiatement aux Soussignés Syndic, au Bureau de M. Jean Bruneau rue St. Joseph, autrement leur comptes seront mis entre les mains d'un Avocat pour être collectés.

MAURICE CUVILLIER,

J. D. BERNARD

JEAN BRUNEAU,

Syndics.

5 fév.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU COMTÉ DE BEAUHARNAIS.

L'EXHIBITION D'HIVER DE CETTE SOCIÉTÉ pour les ÉTALONS, les TAUREAUX, et LE GRAIN de SEMENCE, aura lieu à l'Hotel de Mr. EACHERN, au village de Durham, Ormstown, JEUDI le 25e jour de FEVRIER courant, et les prix seront distribués, d'après les listes imprimées, et les conditions publiées.

Par ordre

R. H. NORVAL,

Secrétaire

Beauharnais, 12 Février.

Société d'Agriculture

DU COMTÉ DE MONTRÉAL.

UNE ASSEMBLÉE des Souscripteurs aux FONDS de cette SOCIÉTÉ, sera tenue au PALAIS DE JUSTICE, de la Cité de Montréal, MARDI, le VINGT-TROISIÈME jour de FEVRIER courant, pour l'ÉLECTION des OFFICERS, et des MEMBRES, pour les deux années suivantes.

Par ordre

J. M. FERRÉS,

Secrétaire.

12 fév. 1847.

J. N. WALKER & Cie.,

MACHINISTES,

Faubourg St. Joseph, rue Joseph, No. 65.

INFORMER respectueusement leur amis et le public qu'ils sont maintenant prêts à exécuter et réparer toute sorte d'ouvrages en cuivre, et à poser les cloches. Ils nettoient et réparent les lampes, etc. etc.

8 janv.

AVIS PUBLIC.

LE Bureau Catholique des Examineurs des Instituteurs du District de Montréal s'assemblera, MARDI, le DEUX MARS prochain, au PALAIS DE JUSTICE de cette ville, à DIX heures du matin, pour l'Examen des Instituteurs qui désirent obtenir un Brevet ou Certificat de Capacité tel que prescrit par la loi.

GEO. WEEKES,

Secrétaire.

Montréal, 16 Février, 1846.

TAPISSERIE A VENDRE.

3000 PIECES de Tapissérie, de toutes couleurs, et d'une grande variété de patrons.—A vendre à bon marché au No. 177, Rue St. Paul.

LOUIS PLAMONDON.

Montréal 12 février 1847.

A Vendre a ce Bureau.

AFFICHES

POUR MAISONS A LOUER.

Montréal, 12 février, 1847.

AVIS.

LES Soussignés, propriétaires et tenanciers du village de St. Hyacinthe donnent avis qu'ils s'adresseront aux diverses branches de la Législature Provinciale, à sa prochaine Session (ou à la suivante si les détails se trouvent insuffisants) pour demander que le dit village soit incorporé, et que la désignation des limites du terrain qui sera sous le contrôle de la Corporation soit laissée à l'Exécutif.

MAURICE BUCKLEY JEAN LABATTE

ET. LECLERC L. ARCHAMBAULT

JOS. BISTODEAU A. ARCHAMBAULT

D. G. MORISON F. CADORET

M. PLAMONDON P. E. LECLERC

L. R. BLANCHARD L. LAFRANÇOIS

C. BEAUREGARD L. P. R. BLANCHARD

J. B. ST. DENIS A. A. PAPINEAU

LEONARD BOIVIN L. A. DESSAULLES

GEO. F. BARNES

15 janv.

SITUATION D'INSTITUTRICE DEMANDEE.

UNE Dame veuve d'origine anglaise désirerait trouver une situation, dans une école à la ville ou à la campagne comme Institutrice dans les langues anglaise et française. Elle préférerait enseigner dans une famille et peut fournir les meilleures recommandations.

S'adresser à ce Bureau,

Montréal 15 janv. 1847.

VOYAGE A LA TERRE SAINTE,

PAR

MESSIRE LEON GINGRAS,

DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

CET OUVRAGE impatientement attendu du public Canadien depuis plus d'un an, est prêt à être livré à l'impression. Deux volumes en octavo, beau papier, prix 6s. le volume ou 12s. pour l'ouvrage.

Le Soussigné est nommé SEUL AGENT pour Montréal des LISTES de Souscription et de souscription chez E. R. FABRE & Cie. et chez MM. CHAPLEAU & LAMOTHE, Libraires.—A. si qu'à l'Évêché.

G. N. GOSSÉLIN,

Agent.

Montréal, 15 janvier, 1847. 1 s. 6s.

A Vendre par le Soussigné.

1000 QUARTS de PLATRE à Engrais de la meilleure qualité

200 quarts de Grand Morue Verte

200 quarts de Morue

200 du Haricots d'Arichat

200 du de Baie St. George

200 du Miquereau

100 quarts Morue de Table

50 quarts de Saumon

200 barils de Beurre

50 Tonnes de Mélasse

30 bouclets de Tabac en feuille de l'Amérique

JOHN TIFFIN.

22 janv.

SOCIÉTÉ DISSOUE.

AVIS est par le présent donné que la société existant sous le nom et raison de Bellevue et Terroux marchands à Montréal a été dissoute le 1er déc. dernier par le consentement mutuel des deux associés soussignés. L. J. Bellevue seul, est autorisé à régler les affaires de la ci-devant société.

LOUIS J. BELIVEAU,

ROBERT TERROUX.

15 janv. 1847.

L. J. B. prend occasion d'avertir ses amis et le public qu'il continuera les affaires à la même place et qu'il s'efforcera de mériter l'encouragement de ceux qui voudront bien l'honorer de leur pratique.

VENTE DE

Marchandises d'Hiver

POUR VIDER LE MAGAZIN.

J. B. BROWN avertit respectueusement que dans la vue de vider son magasin.

IL VEND MAINTENANT

Tout son fond à des prix si bas que les familles ne peuvent s'empêcher de venir le visiter et d'acheter non seulement pour le présent mais pour le futur.

On est respectueusement invité à venir visiter. 213 rue Notre-Dame.

5 fév. 1847

MANUEL DE LA TEMPERANCE,

APPROUVÉ

PAR NN. SS. LES ÉVÊQUES,

PAR MR. CHATELAIN.

A VENDRE :

A l'ÉVÊCHÉ de MONTRÉAL, Rue St. Denis.

Chez LE DR. CÔTÉ, Drogiste, Coin des rues Notre Dame et St. Denis.

« Jos. Roy, Ecr. Rue St. Paul.—Et chez tous les libraires de cette ville.

1s. 3d. le volume et 12s. la douzaine.

15 janv.

NOUVELLE LIGNE

DE DILIGENCE

POUR BURLINGTON.

TRAJET POUR \$4.

LA Ligne de Diligence du Peuple, en Estafette, commencera à être en opération LUNDI, le 18 janvier courant, entre BURLINGTON et MONTRÉAL, partant de cette dernière place tous les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI à DEUX heures P. M., couchant à St. Jean et repartant le lendemain matin à 7 heures pour arriver à Burlington dans la soirée du même jour.

Cette ligne de Diligence qui a été établie pour l'utilité et le confort des Marchands, ne sera pas encombrée ni arrêtée par les malles : les Marchands qui sont en route pour l'Angleterre, via Boston ou New-York ne seront pas retenus en route par cette ligne qui sera toujours munie d'excellents chevaux et de bonnes voitures ainsi que de conducteurs attentifs et soigneux, et les Propriétaires n'égargneront rien pour faciliter les voyageurs.

Propriétaires

J. LUOKIN de Montréal à St. Jean

WATSON & Cie Rivière au Brochet

N. BULLARD Swanton

T. CAMPBELL St. Albans

VICTOR ADAMS West Milton

S. S. SKINNER Burlington

Des EXTRAS seront toujours prêts. Toutes les commandes seront exécutées avec soin. On se charge de Paquets, &c., qui seront soigneusement remis à leur adresse. On peut s'assurer des sièges à l'Hôtel DONEGANA et de DALEY, à l'ÉCHANGE et au Bureau, à l'Hotel FELLER, rue St. Paul.

19 janv.

BANQUE D'ÉPARGNE

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL

Extrait.

Montant du aux personnes qui ont déposé le 31 Aout 1846.....£10,603 1 5

20 Nov.—Montant déposé durant les trois mois finissant à cette date.....£11,427 3 10

Do Montant retiré.....5,746 7 11

Augmentation depuis le 31 Aout 5,730 15 11

Gr.

Montant dû aux personnes qui ont déposé à cette date.....£16,833 17 4

La Banque sera ouverte comme d'ordinaire TOUS LES JOURS de DIX heures à TROIS, et les SAMEDIS et les LUNDIS de SIX à HUIT heures.

Par ordre du Bureau

JOHN COLLINS

Cassier.

Banque d'Épargne de la Cité et District de Montréal, 4 déc. 1846

DILIGENCE

ENTRE

Montréal et Québec.

TRAJET EN DEUX JOURS.

LE Public est respectueusement informé que les Soussignés ont établi une LIGNE DE DILIGENCE qui laissera Montréal et Québec TOUS LES JOURS, (excepté les Dimanches).

Elle partira de l'Hotel Leblanc à Montréal Place de la Douane.

Le plus grand soin a été donné au choix de conducteurs soigneux et polis; et les Diligences sont très confortables. Les passagers qui les honoreront de leur patronage, seront traités avec le plus grand soin.

La Diligence s'arrêtera aux Trois-Rivières, à l'Hotel Bernard et à l'Hotel de M. Ostrom.

Le Bureau de la Diligence sera tenu à l'HOTEL LEBLANC, Place de la Douane, Montréal, où il y aura des extras à toute heure. Tout bagage extra doit être laissé au Bureau de la Diligence, le soir, où on y portera la plus grande attention.

W. ROBINSON, Propriétaires,

T. & C. LECOMTE, Montréal.

S. & C. HOUGH, Propriétaires,

MICHEL GAUVIN, Québec

Agents à Montréal, G. LEBLANC,

O. GOUIN,

Agent aux Trois-Rivières.

1 décembre.

F. CARLISLE,

DOREUR,

166. Rue Notre-Dame. 166.

MONTRÉAL.

FABRICANT de Cadres de Mirrors et de gravures, monte et vernit les Cartes Géographiques, redore les vieux articles, nettoie et vernit les vieilles peintures etc, etc, etc.

{ No. 166 Rue Notre-Dame, vis-à-vis Messrs. Gibb et Cie.

N. B. Toutes commandes seront reçues avec reconnaissance et exécutées avec expédition,—à des prix modérés.

28 juillet, 1846.

A VENDRE ou A LOUER,

UNE BELLE TERRE toute en culture, située près du village St. Laurent, à 7 milles de distance de la ville de Montréal, contenant environ 60 arpents en superficie, bûche de Maison, Grange et autres bâtiments.

Pour les conditions s'adresser à M. Pierre Verdon, au dit village St. Laurent; à M. François Desautels, Montréal, ou au soussigné.

J. A. LABADIE, N. P.

A VENDRE de gré à gré.

UN Superbe terrain situé au faubourg St. Antoine de cette Ville, de 55 pieds de front sur toute la profondeur qu'il y a depuis la Rue St. Antoine, où il est borné en front, jusqu'à la Rue St. Janvier où il est borné en arrière, joignant d'un côté à Henry Lamb Ecr. et d'autre côté ou représentans Koester, avec deux maisons et autres bâtiment dessus construits.

Pour les Conditions s'adresser au Soussigné,

J. A. LABADIE, N. P.

12 janv. 1847.

A VENDRE,

10. UN TERRAIN sur la rue de la Fabrique ou Marché-Neuf, de 108 pieds de front sur 80 pieds de profondeur, avec deux Maisons de 54 pieds de front chaque, y compris les passages, voûtes et autres bâtiments, rapportant l'année un loyer de £400 et l'autre un loyer de £150 par année.

20.— Un autre terrain sur la rue St. Vincent de 156 pieds de front sur 104 pieds de profondeur avec une maison de 29 pieds et une autre de 53 pieds de front et autres bâtiments, rapportant un loyer de £200 par année.

30.— Un autre terrain au Côteau Barron, de 270 pieds de front sur 165 de profondeur.

40.— Un autre terrain situé au Pied du Courant, de 100 pieds de front sur 89 pieds de profondeur.

50.— Un autre terrain situé au même lieu, de 50 pieds sur 100 pieds.

Un quart du prix seulement sera exigible après la ratification de l'acte de Vente demandé par l'acquéreur, ou quatre mois après la date d'icelui, dans le cas où il ne serait pas demandé une telle ratification, et le reste du prix sera par termes faciles. Pour les conditions s'adresser à SERAFIN GIARDI ou à ALEXIS GIARD, Avocat.

22 janv.

SLEIGHS! SLEIGHS! SLEIGHS!

LES soussignés disposent maintenant de leurs fonds étendu de voitures d'Hiver, à une réduction de 25 pour cent à leurs prix ordinaires.

M. & P. GAVIN,

Coin des rues Bleury et Craig.

Montréal 29 janv.

IMPORTANT AUX MARCHANDS & C.

LES Soussignés, agents en Canada pour la vente des MOULINS de FITZGERALD, informent le public qu'ils ont reçu plusieurs des célèbres Moulins qu'ils offrent en vente.

DESRIVIERES & DEMSEY,

No. 28, rue St. François-Xavier.

10 nov.

GRAND ASSORTIMENT DE POELES NOUVEAUX.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, un très assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Farmer, Troy et Air tight, et les célèbres Poêles de cuisine à patente de Buck, poêles de salon à grille, Poêles à Nursery Stones, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air tight, à air tamisé, et richement ornés. Les poêles patentés de Buck et les poêles Air tight de Troy, sont adaptés également à brûler du bois, du charbon ou coke, et seront vendus, à Paris, pour un mois. Il ne faut que s'en servir pour en être satisfait. Les poêles de salons, Air tight, (de différents patrons et grandeurs) sont d'un fini parfait, d'une apparence chaste et belle, embellis par des ornements de bon goût et supérieurs en qualité et sous le rapport de la forme à tout ce qui a jamais été offert en ce genre sur le marché. Ces poêles de salons sont vraiment des meubles élégants et à bon marché et comme ils sont construits sur le principe des Air tight, ils sont expressément calculés pour donner beaucoup de chaleur avec peu de combustible. La quantité d'ouvrage en relief, augmente la surface rayonnante de manière à lui donner le double du pouvoir d'un poêle de même dimension construit sur l'ancien plan.

Les cylindres pour brûler le charbon ou le coke pour des passages, anti-chambres ou bureaux etc., sont simples de construction, joignant à la fois, l'élégance, la beauté du travail, l'économie du charbon, et la durée; une visite est respectueusement sollicitée.

BARRETT & HAGAR,

109 rue St. Paul.

23 Octobre.

L. P. BOIVIN,

LE Soussigné vient de recevoir de New-York et de l'Angleterre, une partie de son assortiment d'ARTICLES EN BIJOUTERIES, et autres parmi lesquels se trouvent :—

Montres en or émaillées pour Dames, Montres de riches de Messieurs, Chaines-Courtes et Clefs en or, Rubans à la Louis-Philippe avec ornements en acier et en or, Lorgnettes Doubles en or et en acier, du Simple do Epinglettes à canif, de l'opas et émaillées, Boucles d'Oreilles, nouveau goût, Bagues de Dames et Mrs., en grande variété, Ecritoires (Ladies companions), plumes en or et plumes en acier.

Fusils, Braucas, Fautiers Français, Portemanteaux et un assortiment de marchandises de goût et de fantaisie, Basoirs de première qualité, Canifs Ciseaux, —ATTENDU AUSSI—

UN assortiment étendu de Parfumerie Française de la meilleure qualité et par l'Erromanga de Liverpool, une collection riche de montres patentées en or et en argent de manufacture anglaise, etc., etc.

Montréal, Juillet, 1844.

L. P. BOIVIN,

Orfèvre et Bijoutier.

Rue St. Paul No. 80.

VIENT de recevoir 2 caisses EAU DE COLOGNE, de J. M. FARINA, qu'il offre en gros et en détail, à des prix réduits.

9 octobre 1846.

POURBLAIN,

FAYENCE ET VERRERIES.

1200 Papiers et Boucarts contenant un assortiment complet et général de tous les articles en cette ligne, à vendre à très bas prix, soit tel qu'empacé originairement ou réempacé par douzaine, à la demande des acheteurs.

H. B. SMITH & Co.

Rue St. Paul, 11 sept.

MONTRES EN OR

RECEMENT reçues de Londres et de Genève, quelques Montres en Or d'une qualité supérieure, aux emblèmes de la Feuille d'Erable, en relief.

A vendre par

L. P. BOIVIN.

Marché-Neuf, 6 oct.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS.

15 TONNES Rum Jamaïque, 10 Barriques Brandy Martel et Hennessy, 10 ditto Gin de Keup, 40 Balles Bouchons, 50 Quarts Vinaigre, 100 Caisses Chandelles de Damoulin et Supercacéti.

DESRIVIERES et DEMSEY.

LE Soussigné étant devenu acquéreur de toutes les créances dues à la FAILLITE de NOEL CINQMARS, avertit ceux qui doivent à la dite faillite de venir payer immédiatement le montant de leur compte au No. 117, rue St. Paul, porte voisine de B. Brewster, coin de la rue St. François-Xavier, ou sinon, leurs comptes seront mis entre les mains d'un Avocat.

LOUIS PLAMONDON.

Montréal, 15 déc. 1846.

AVIS.

LE Soussigné ayant loué l'Étage Inférieur du No 174, Rue Notre-Dame pour y recevoir les Diverses Marchandises destinées à l'Étude, il demande l'encouragement du Public dans cette branche d'affaires et il espère le contenter par son assiduité et son exactitude.

Les ventes du soir, les LUNDIS, MERCREDIS, et VENDREDIS, à SEPT heures P. M.

JOHN JONES,

Tatouilles

JARDIN BOTANIQUE DE

GUILBAULT.

Rue Côté, derrière la banque de Montréal.

M. GUILBAULT, à l'honneur d'un grand nombre de plantes qu'il vient d'arriver d'une excursion dans le sud et qu'il a rapporté avec lui une quantité de plantes les plus rares, de qui avec la collection qu'il possédait et ce qu'il avait en ce moment d'Europe, forme la collection, la plus étendue, qui ait été offerte en Canada. Il invite les dames et messieurs à venir la visiter, afin de juger de l'étendue de la collection; on peut voir à l'établissement des espèces de plantes qu'on ne voit pas dans les États, et même bien rares en Europe, venant des Indes et du Cap de Bonne-Espérance parmi lesquelles il y a des plantes qui ont coûté plus de \$50 chaque. M. G. a été épargné afin d'avoir en Canada une collection qui rivalise avec celle de nos voisins. Il espère que le public saura l'apprécier.

On ne paye rien pour voir.

13 oct.



NOUVELLES MARCHANDISES.

BEAUDRY ET FRERE,

No. 127, RUE NOTRE-DAME.

(Vis-à-vis l'Église Anglaise.)

VIENNENT de recevoir par le Great-Britain, l'Edin, la Caladonia, l'Erromanga et le James Campbell, et attendent par d'autres vaisseaux sur le point d'arriver, un assortiment complet de marchandises d'automne, parmi lesquelles sont les articles suivantes, savoir :

Châles de toutes descriptions

Cashmere et mouss. de laine du dernier goût

Soie caracaté et autres descriptions

Draps pilots et castors, différentes couleurs

Dreskin et Casimir

Draps fins pour Dames et Messieurs

Étoffes à veste, du dernier goût

Flanelles, Couvertes et Flaids.

Le tout à des prix très modérés.

18 septembre.

AVIS public est par les présentes donné que M. Louis Normandeau de L'Assomption, et Dame Thérèse Normandeau, veuve de feu Pierre Auger, ne peuvent révoquer la procuration qu'ils ont donnée au soussigné tant que les dettes de la succession Normandeau ne seront pas acquittées, ainsi que comportait la dite procuration faisant partie de l'acte de partage passé devant MM. Girouard et Brault, notaires, et tel que le leur a justifié le soussigné par le ministère de Mr. C. A. Brault, Notaire, et en conséquence les personnes qui peuvent avoir quelque affaire à régler avec la dite succession, sont priées de s'adresser au soussigné, comme par le passé.

LOUIS DELAGRAVE,

29 janv. Procureur des héritiers Normandeau.

LACOSTE & MORIN

Notaires Publics,

Bureau coin des Rues St. Laurent et des Fortifications.

26 janv. 1847

VOITURES, SLEIGHS, CARROSSES.

No. 127, Grande rue St. Laurent.

M. J. M. GAUTHIER, Facteur de Voitures, Carrosses, Sleighs, &c., No. 127, Grande rue St. Laurent, quelques portes plus loin que le Nouveau Marché, informe respectueusement les habitants de Montréal, qu'il vient d'arriver de Londres et de Paris, et qu'il a en possession des patrons les plus récents et approuvés par le mode, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier, d'une manière à mériter une part du patronage public. Ses prix en toute circonstance sont raisonnables. M. G. a en main une grande variété de Sleighs. Les réparations et la peinture de voitures sont faites avec ponctualité et la plus grande attention.

Montréal, 9 déc. 1846.

PELLETIERES.

LE soussigné a maintenant reçu par le GREAT BRITAIN, LADY SEATON et le ZEALOUS son assortiment ordinaire et choisi de Pelletières, consistant en Martre naturelle, Ecurouil, Renard, Castor, Neutria, Vison, Loure, Loup marin, lustré et naturel et aussi des souliers de Chevreuil de Lorette et des Béquettes.

A vendre à bon marché à l'ancien établissement, maison de Chapellerie de Londres, une porte au nord de la place d'Armes, rue Notre-Dame.

ANDREW HAYES.

Décembre.

FAITES ATTENTION

TAPIS A L'HUILE. VENDRE au magasin de M. A. LAFLAMME, No. 160 Marché à Paris, 4000 verges de TAPIS PLEURIS, de patrons et grandeurs assorties, pour Chimbré, Fausset et Escalier, ainsi que pour tables, pianos, etc., et autres Toiles et Soies Cirés pour différents usages; Toiles pour Capotes, le pots et Manteaux, etc.

A LOUER.

UNE MAISON en pierre à deux étages, avec un logement situé dans le village de Nicolet, avec cave, hangar, écurie, jardin et autres dépendances. Cette place a été occupée depuis huit ans par M. WORTH. Pour les conditions s'adresser au propriétaire sur les lieux.

LS. BEAUCHEMIN.

23 octobre.

J. P. Leprohon, Avocat,

A ETABLIE SON BUREAU,

RUE ST VINCENT, No. 8.—Octobre

STANISLAS DRABEAU, chef d'atelier

IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE.